

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre KLINHOLFF, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2021.

Conseillers présents : MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, adjoints.
DIAFERIO Juliette, GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline REGGIANI Patrick, FERNANDEZ Patrick, MOULIN Laurence, RAOUST Jean-Paul, KAPHAN Régis, MACCHIA Giovanni, BOUCHARD Florence, BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, GERMAIN Jean-Marc, ROCHEL Gilles, PILLET Murielle, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, respectivement REGGIANI Jean Paul à REGGIANI Patrick, MISEROUX Gérard à KLINHOLFF Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : BOUCHARD Florence

1. Adoption du compte rendu du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur DOCHER, trésorier payeur pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres votants, étant précisé que les membres du groupe minoritaire (BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, PILLET Murielle, ROCHEL Gilles, GERMAIN Jean-Marc) ne veulent pas prendre part au vote,

3. Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020

Pour mémoire, l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où

le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme BONDOUX-FERNANDEZ, 3ème adjointe déléguée aux Finances pour présider l'assemblée. Celle-ci est élue à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés pour présider la séance durant laquelle le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire, de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2019		355 063,45 €
Opérations de l'exercice	2 689 103,90 €	2 962 590,63 €
Totaux	2 689 103,90 €	3 317 654,08 €
Résultats de l'exercice 2020		628 550,18 €
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		628 550,18 €
<i>Résultat définitif Fonctionnement 2020</i>		<i>628 550,18 €</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2019		353 903,60 €
Opérations de l'exercice	501 124,96 €	308 141,16 €
Totaux	501 124,96 €	662 044,76 €
Résultats de l'exercice 2020		160 919,80 €
Restes à réaliser	177 842,99 €	1 060,00 €
Totaux cumulés	177 842,99 €	161 979,80 €
<i>Résultat définitif Investissement 2020</i>	<i>15 863,19 €</i>	

SECTIONS CONFONDUES		
Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		708 967,05 €
Opérations de l'exercice	3 190 228,86 €	3 270 731,79 €
Totaux	3 190 228,86 €	3 979 698,84 €
Résultats de clôture 2020		789 469,98 €
Restes à réaliser	177 842,99 €	1 060,00 €
Totaux cumulés	177 842,99 €	790 529,98 €
Résultat définitif 2020		612 686,99 €

La présentation ainsi faite, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres votants le compte administratif pour l'exercice 2020, étant précisé que les membres du groupe minoritaire (BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, PILLET Murielle, ROCHEL Gilles, GERMAIN Jean-Marc) ne veulent pas prendre part au vote,

4. Affectation de résultat de l'exercice 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres votants l'affectation de résultat l'exercice 2020, étant précisé que les membres du groupe minoritaire (BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, PILLET Murielle, ROCHEL Gilles, GERMAIN Jean-Marc) ne veulent pas prendre part au vote.

Cette affectation de résultat se présente de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	273 486,73 €
B - Résultat antérieurs reportés	355 063,45 €
C - Résultat à affecter	628 550,18 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	160 919,80 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 176 782,99 €
Excédent de financement	
F - Besoin de financement section investissement	- 15 863,19 €
Affectation de résultat	

1- R1068 en réserves en investissement	300 000.00 €
2- R 002 Report en fonctionnement	328 550.18 €

5. Fixation du taux de fiscalité – Année 2021

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

En 2021 les délibérations à caractère fiscal des collectivités territoriales devront tenir compte des dispositions ci-après :

Le produit de la Taxe d'Habitation des Résidences Principales (THRP) sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Aussi, il n'y a plus lieu de voter le taux de cette THRP, celui de 2019 continuant à s'appliquer automatiquement, y compris pour les 20% de foyers qui s'acquittent encore de cette taxe.

Pour compenser la suppression de la THRP les communes se verront transférer en 2021 le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire.

Le transfert de la part départementale à notre commune suppose donc qu'en 2021, le conseil municipal délibère sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (soit 15,49%).

Il s'agit d'une disposition qui n'entraîne aucune conséquence sur le taux global, le taux de la commune étant inchangé par rapport à l'année dernière, soit 14,39 % qui est l'un des taux le plus bas de la région.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est également proposé de maintenir le taux de 2020, soit 68,31%.

Tout comme en 2020, il en résulte donc aucune augmentation des impôts locaux pour 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés a voté les taux d'imposition 2021 suivants :

TAUX 2020			TAUX 2021	
TFPB Commune	TFPB Département	TFPNB commune	TFPB commune	TFPNB
14,39%	15,49%	68,31%	29,88%	68,31%

6. **Demande de subvention pour la réalisation de travaux dans le cadre du PPRIF pour la mise en sécurité du chemin du couvent**

Depuis le 30 janvier 2015, la commune est assujettie à un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt. Ce plan impose des travaux de mise en sécurité des zones soumises à de forts aléas. Certains de ces travaux sont à la charge de la commune et sont obligatoires ou recommandés.

Afin de réaliser cette mise aux normes il est nécessaire de solliciter des subventions par le biais du

Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et du Conseil Départemental.

Cette année il est prévu de faire la portion basse (200 mètres linéaires) reliant la route de l'Argentière (RD 237). Les principaux travaux consisteront à effectuer de l'abattage d'arbres, des terrassements, du réseau pluvial, des murs de soutènement (dont certains avec micropieux) et de la reprise d'enrobés.

Le budget estimatif de ces travaux est de **235 128 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés a décidé de solliciter le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et le Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Source	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres	Mise aux normes du chemin du Couvent	39 188 €	20%
Sous-total autofinancement		39 188 €	20%
Etat - FPRNM	Mise aux normes du chemin du Couvent	78 376 €	40%
Conseil Départemental		78 376 €	40%
Sous total Subventions publiques		156 752 €	80%
	Total HT	195 940 €	100%
	Total TTC	235 128 €	

7. Réalisation de travaux dans le cadre du PPRIF – Autorisation d'effectuer des études et des travaux

Afin de valider les demandes de subventions dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation, du conseil municipal pour effectuer les travaux et études à la charge de la commune et prescrits dans le Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt.

Pour l'année 2021 il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Mise aux normes du chemin des trois vallons
- Mise aux normes du chemin du Couvent
- Réalisation de la liaison tuilières-Bastians

Ces travaux étant inscrits dans les opérations obligatoires et recommandées du PPRIF des Adrets de l'Estérel, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre ces travaux.

8. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour des projets concernant la sécurité routière

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions (police et gendarmerie) dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité.

La répartition est faite par le conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser.

Trois projets prévus cette année par la commission Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public sont éligibles :

- Sécurisation et aménagement de l'intersection entre le chemin des Gabriels et la route de l'église (RD 237)
- Réalisation d'un trottoir le long de la route du Lac (RD 837) depuis le rond-point du Violon jusqu'au lotissement Plein soleil
- Elargissement et aménagement de stationnement chemin de l'araignée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés a décidé de solliciter le fonds de répartition du produit des amendes relatives circulation routière selon le plan de financement suivant :

Coût HT	Subvention sollicitée		Autofinancement		Coût TTC
	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	
Intersection chemin des Gabriels / route de l'église (RD 237)					
55 984 €	70%	39189 €	30%	16795 €	67 181 €
Trottoir route du Lac (RD 837) rond-point du Violon / lotissement Plein soleil					
22 279 €	70%	15595 €	30%	6684 €	26 735 €
Elargissement et aménagement de stationnement chemin de l'araignée					
39 482 €	70%	27637 €	30%	11844 €	47 378 €

9. Approbation du lancement de renouvellement du Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisir sans Hébergement

La délégation de service public du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement arrive à terme le 14 Août prochain.

Dans le cadre de cette formule, le délégataire doit prendre en charge la gestion et l'exploitation des temps périscolaire et extrascolaire des enfants domiciliés et/ou scolarisé sur Les Adrets de l'Estérel et des quartiers excentrés de Fréjus suivant la convention conclue entre les deux Communes.

Cette délégation de service public permet de faire bénéficier à la commune de l'expérience professionnelle du futur délégataire, de toutes les garanties de compétences exigibles tant en ce qui concerne la qualité de la gestion, notamment au regard des contraintes de sécurité, que du point de vue de la continuité du service public, mais également en proposant des projets pédagogiques innovants. Cette formule n'a pas pour effet de dessaisir le commune de sa compétence, elle restera compétente pour contrôler la capacité du délégataire à respecter ses obligations contractuelles. Dans la mesure où ce mode de gestion du service s'est avéré satisfaisant, il convient de le renouveler

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés s'est prononcé favorablement sur le principe d'un renouvellement d'une délégation de service publique sous la forme de contrat de concession service public pour la gestion et l'exploitation du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement et a autorisé le maire à lancer la procédure de contrat de concession de délégation de service public et notamment les publicités nécessaires suivant l'article L.3122 du code de la commande publique et à mener les démarches de réception et d'examen des candidatures et des offres

et de procéder à la décision par l'autorité concédante du choix de concessionnaire.

10. Demande de subvention pour la création d'un réseau de fibre optique du système de vidéoprotection de la commune dans le cadre d'opérations d'investissement en 2021

La commune des Adrets souhaite voir évoluer son dispositif de vidéoprotection afin de le rendre fiable dans sa mission et de diminuer ses coûts de maintenance.

Le parc de vidéoprotection est composé de 33 caméras ;

Le constat : Nous avons un système de vidéoprotection qui est déficient avec une maintenance qui est disproportionnée (25 000 Euros sur 2 dernières années).

Les causes principales sont : la technologie hertzienne en place est très souvent perturbée et inadéquate car elle doit être reconfigurée en permanence, s'ajoute des disjonctions intempestives qui ne permettent pas une utilisation fiable et pérenne.

Les solutions sont de remplacer de plusieurs liaisons hertziennes par des liaisons fibres optiques avec l'opportunité d'utiliser des fourreaux existants, et de consolider le réseau de distribution électrique de cette infrastructure dans le but de construire un système de vidéoprotection efficient.

Les sites concernés sont : - la place de jeux de boules - Le parking du Planestel. - Le hameau de Marras. - Le logis de Paris. - Le stade.

Détail des Coût :

	H.T	TTC
Sécurisation des alimentations électrique de vidéoprotection	8 632 €	10 359 €
Installation en fibre des caméras de la place de jeux de boules et des parkings du pré et du Planestel	22 566 €	27 080 €
Installation en fibre des caméras du Hameau de Marras et du stade.	25 264 €	30 317 €
Installation en fibre des caméras du logis de Paris	7 077 €	8 493 €
TOTAL	63 540 €	76 248 €

Pour un montant total de 63540 euros HT, soit 76248 euros TTC.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés la demande de subventions inhérente à ce projet répartie de la manière suivante :

	H.T	TTC
Total investissement	63 540 €	76 248 €
Subventionnable par l'Etat, du Département, de la Région PACA, des fonds Européens, CAVEM et autres EPCI (80%)	50 832 €	60 998 €
Autofinancement par la commune (20%)	12 708 €	15 250 €

11. Demande de subventions pour la réfection d'une bâtisse communale et l'aménagement d'un espace d'accueil touristique et culturel

Par la réfection de la petite maison située au nord du parking du pré et l'aménagement de ses espaces intérieurs et extérieurs, la commune prévoit la création d'un lieu de vie touristique et

culturel en attendant la future Maison de l'Estérel. Ce projet complémentaire s'inscrit dans son prolongement, sur le même site, au centre du village, avec accès direct aux parkings et une vue imprenable sur le massif de l'Estérel. L'idée est de reconstituer, à partir de la bâtisse existante, un bastidon provençal accueillant avec son jardin et ses essences méditerranéennes qui pourra revêtir plusieurs vocations :

- Un point info tourisme estival et un point de rendez-vous pour les balades et randonnées dans l'Estérel
- Un espace d'exposition thématique pour valoriser la collection du Fond Cappa
- Un lieu de médiation culturelle pour la jeunesse
- Un point de départ pour un circuit de découverte du patrimoine communal
- Un espace de découverte botanique en lien avec notre territoire et le passé agricole du village

Le montant total pour la réalisation de ce projet s'élève à 56 730 euros H.T.

Pour ce projet de valorisation de son patrimoine communal et de son territoire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés a décidé de solliciter des dotations auprès de l'Etat, du Département, de la Région PACA, les fonds Européens .

12 Demande de subventions pour le remplacement des panneaux d'information communale aux entrées et centre village

Les panneaux d'information communale qui se trouvent aux trois entrées du village sont devenus obsolètes dans leur fonctionnement et dans la gestion de l'interface de communication. Ils tombent de ce fait régulièrement en panne.

La commune souhaite se doter de nouveaux panneaux bénéficiant de technologies et d'un logiciel d'interface plus adapté avec une connexion si possible via une application mobile.

Il s'agit donc de remplacer les trois panneaux d'entrées de village, tout en respectant les règles et normes par rapport aux trottoirs (Entrée Logis de Paris) et revoir leur implantation sur les sites pour optimiser leur visibilité (Entrée de la Baisse et Eglise).

Un nouveau panneau d'information en centre village est prévu et pourra être posé sur la façade de la Mairie.

Coût total du projet : 49 340 € HT

Pour ce projet, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés a décidé de solliciter des dotations auprès de l'Etat, du Département, de la Région PACA, des fonds Européens, la CAVEM et autres EPCI.

Le Maire

Jean Pierre KLINHOLFF

